



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question écrite n° 66747

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inégalités entre écoles. En effet, selon le Syndicat national des instituteurs des écoles (SNUipp-FSU), le fossé se creuserait entre écoles riches et écoles pauvres. Les inégalités se seraient aggravées depuis que les municipalités ne se contentent plus, comme la loi les y oblige, d'assurer la construction et l'entretien des écoles communales. De fait, les maires sont de plus en plus souvent amenés à prendre en charge des dépenses relevant du fonctionnement pédagogique : ordinateurs, sorties, voyages ou encore salaires d'intervenants extérieurs chargés d'encadrer les activités artistiques. Ces écarts entre subventions varient ainsi de 1 à 10, la moyenne étant de quelque 38,11 euros par an et par enfant (certains ne disposant que de 10,67 euros, d'autres de plus de 106,71 euros). La solution avancée à cette regrettable disparité pourrait passer par un minimum vital pour chaque école en matière financière et par l'instauration d'un système de péréquation entre communes. Elle lui demande donc de lui préciser son sentiment sur ce dossier et les mesures qu'il entend proposer afin de remédier à ces disparités.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66747

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5519